



Le 22 novembre 2011

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Commentaires concernant l'ébauche de Plan d'action  
sur les changements climatiques 2013-2020**

Monsieur le Ministre,

Les changements climatiques constituent un enjeu environnemental et social majeur sur le territoire de la Baie James. Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) a dressé en 2007 un portrait des impacts sur le territoire à la lumière des résultats de recherche<sup>1</sup>. Plus récemment, le Comité s'est associé à des partenaires sur le territoire pour examiner les impacts et aborder des stratégies d'adaptation, notamment à l'occasion des déplacements à des fins de chasse, de pêche et de trappe<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le CCEBJ apprécie d'avoir l'opportunité de commenter l'ébauche de Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) 2013-2020. Bien sûr, le CCEBJ vous recommande de donner suite au PACC 2006-2012 en adoptant un nouveau plan d'action, d'autant plus que le territoire de la Baie James subit un réchauffement plus significatif que le Québec méridional.

***Programmes de réduction des émissions***

Le CCEBJ croit que les communautés crie de la Baie James devraient avoir l'opportunité de participer pleinement à l'effort de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES). Pour ce faire, le CCEBJ appuie les mesures visant à rendre ces communautés admissibles aux programmes de sensibilisation, d'inventaire et de gestion tels « Climat Municipalités » et « Action Climat ».

<sup>1</sup> Voir le rapport « Portrait et impacts environnementaux connus du changement climatique sur le territoire de la Baie James », 2007 : <http://www.ccebj-jbase.ca/francais/publications/climatiques.html>

<sup>2</sup> Voir le rapport final du projet: [http://www.creegeoportail.ca/geoportal/index\\_climate\\_change.php](http://www.creegeoportail.ca/geoportal/index_climate_change.php)

***Transports, développements et bâtiments***

En raison de la faible densité de population (moins de 35 000 personnes pour un territoire couvrant 20% du Québec), la région de la Baie James émet beaucoup moins de GES que les centres urbains. Toutefois, le transport des personnes et des marchandises implique de parcourir de grandes distances. Cet enjeu deviendra plus important à mesure que se déploieront les développements prévus dans le cadre du Plan Nord. C'est pourquoi le CCEBJ appuie les mesures réglementaires proposées pour réduire les émissions du secteur des transports, notamment des camions lourds.

Le CCEBJ donne également son appui à la proposition concernant la mise à niveau du régime d'autorisations et de permis pour tenir compte des impacts des changements climatiques.

Par ailleurs, le Comité adhère à la proposition visant à établir, pour les régions nordiques, des normes plus strictes de bâtiment pour tenir compte du climat plus rigoureux. Cette mesure doit toutefois être accompagnée d'un programme de subvention pour la mise à niveau des bâtiments pour ne pas exacerber le coût élevé de la vie dans le Nord du Québec.

***Forêts***

La forêt boréale, en raison des habitats fauniques qu'elle recèle, se trouve au cœur du mode de vie traditionnel des Cris. Le maintien des droits de chasse, de pêche et de trappe des Cris, expressément reconnus dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), dépend largement de la conservation des écosystèmes de la forêt boréale. À cet égard, le CCEBJ appuie la création d'aires protégées, en particulier celles qui englobent des sites culturellement significatifs pour les Cris. Le Comité insiste également sur l'importance des aires protégées pour la sauvegarde d'espèces menacées ou vulnérables tel que le caribou forestier.

Dans la forêt boréale aménagée (ou commerciale), le CCEBJ est favorable aux mesures d'harmonisation de l'aménagement forestier avec la récolte faunique des Cris, entre autres celles prévues dans le régime forestier adapté de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC). Depuis plusieurs années, le CCEBJ tente de faire intégrer, dans les Instructions relatives à la confection des plans généraux d'aménagement forestier, des critères de protection de l'environnement et du milieu social.

Dans ce contexte, le CCEBJ appuie bien sûr la proposition d'une cible « zéro déforestation », qui consisterait à compenser la perte forestière résultant de l'activité humaine par une plantation équivalente.

### ***Gestion des matières résiduelles***

Le CCEBJ a collaboré pendant plusieurs années avec votre ministère pour favoriser l'accès des communautés de la Baie James aux programmes de récupération et de recyclage. Le Comité a commenté la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles en mettant en relief des contraintes à l'application de certaines mesures sur le territoire de la Baie James. Par exemple, l'interdit concernant l'enfouissement des matières organiques permettrait de réduire significativement les quantités enfouies tout en émettant moins de GES. Le compostage en milieu nordique présente toutefois des défis particuliers.

Le CCEBJ recommande que l'application de la Politique au territoire de la Baie James soit accompagnée de mesures de formation ainsi que d'un soutien financier et logistique. À cet égard, le Comité entend poursuivre sa collaboration avec le Service des matières résiduelles de votre ministère.

### ***Mandat***

Nous rappelons que le CCEBJ a pour mandat d'étudier et de superviser l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ. L'un des principes directeurs de ce régime est la réduction des répercussions indésirables du développement sur les autochtones, sur l'environnement et les habitats fauniques. Les changements climatiques constituent un impact global du développement et, à ce titre, le CCEBJ vous assure de son appui pour les initiatives de réduction des impacts ainsi que les stratégies d'adaptation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

Le président,

*[ORIGINAL SIGNÉ]*

Ashley Iserhoff

- cc. MM. Matthew Coon Come, Grand Chef, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et président de l'Administration régionale crie  
Jacques Dupont, sous-ministre adjoint, Direction générale de l'expertise hydrique, de l'analyse et des évaluations environnementales, MDDEP  
Mme Geneviève Moisan, directrice, Bureau des changements climatiques, MDDEP